

" POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES "

BULLETIN MENSUEL

de

**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Réception à l'Elysée. — Les exercices physiques et les aveugles. — Relèvement des pensions. — Tierce personne et enfants. — Et nos rappels. — Aux anciens prisonniers. — Un seul centre de réforme à Paris. — Emploi au titre civil des masseurs aveugles. — Avis pour les officiers. — Au ministère des pensions. — Veuves et orphelins. — Matinée de gala. — Au cirque. — Chèque postal.

Notes et Informations

Marche souvenir. — Le drapeau de l'Union. — Cotisations. — Fiches de caisse mutuelle. — Toujours le même avis. — Mai ou juin à la mer. — Un nouveau jeu. — Costumes à bon marché. — A la tranchée.

Chronique de l'U. A. G.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 février 1920. — Un costume pour 53 francs. — *Entre nous* : Demandes d'emploi et de travail. — Lettres de camarades. — Liste de matières premières.

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})

TÉLÉPH. : Central 44-88

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de l' " UNION DES AVEUGLES DE GUERRE "

BUREAU

Président : Commandant SALLERIN, Professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Vice-Présidents : Capitaine LAFFARGUE, Représentant d'Industrie, Paris.

M. DUFOURC, Paris.

Lieut^t TOUDOURI (D.) Représentant de Commerce, Paris.

Secrétaire Général : Capitaine IZAAC, officier de carrière.

Trésorier : M. BËTZEL, Directeur de la C^{ie} Le Soleil, assurances-accidents.

MEMBRES DU CONSEIL

MM.

ALBERT (H.)..... Filetier..... *Monlournais.*
ANTOINE (L.)..... Maître de Conférences..... *Université de Strasbourg.*
AUBIN (P.)..... Conseiller à la Cour d'appel . *Aix.*
BERTRAND..... Masseur.... *Paris.*
BOCQUET (M.).... Ingénieur Electricien..... *Paris.*
BOURGUIGNON(O.) Professeur de Mathématiques *Ecole Normale à Charleville.*
BRIEL (E.).... Brossier..... *Saulxures-s-Moselotte.*
CAGNEUL (F.).... Brossier-Vannier..... *St-Aubin-du-Cormier.*
CONAN (A.)..... Représentant de Commerce.. *Paris.*
Lieut^t DALLET (F.).. Instituteur..... *Saint-Brévin.*
DORMONT (A.) ... Masseur.... *Lyon.*
FAUVEL..... Instituteur..... *St-Brieuc.*
GOUBIN (E.)..... Tricoteur.... *Paris.*
GROSSIER (J.)... Commerçant..... *Paris.*
LAGARDE (O.).... Tricoteur..... *Brive.*
LALLEMAND..... Docteur en médecine..... *Cannes.*
Capit^{ne} LELOUP (A.). Officier de carrière..... *Vesoul.*
Lieut^t NOIRAU.. Officier de carrière..... *Paris.*
PANTERNE (C.).. Menuisier.... *Angers.*
PLANQUETTE (P.). Masseur..... *Tourcoing.*
Lieut^t ROY (R.-A.).. Elève de l'Ecole Polytechnique *Paris.*
ROY (G.) ... Tricoteur..... *Paris.*
SIGAULT..... Ingénieur-agronome..... *Paris.*
WEBER (P.)..... Menuisier..... *Paris.*

Avis important

Il faut avoir le titre provisoire B si on veut obtenir le titre définitif et l'arrière de la pension.

Que les camarades qui n'ont pas le titre B se hâtent de l'obtenir.

Autobus et Tramways
Parisiens

A Paris, la carte de priorité délivrée par les commissaires de police, donne droit à la gratuité pour l'aveugle de guerre. Le guide paie sa place.

Réception à l'Élysée

Le Président de la République et Mme Deschanel ont eu la délicate pensée d'inviter tous les aveugles de guerre de Paris à une matinée qui a eu lieu dans les salons de l'Élysée le lundi 22 mars.

500 camarades environ s'étaient empressés de répondre à cette invitation.

Le Président et Mme Deschanel ont reçu les aveugles avec une touchante bienveillance; le Président s'est entretenu avec un grand nombre d'entre eux et Mme Deschanel a embrassé Mlle Cassar, âgée de six semaines et fille de notre camarade, brossier.

La matinée a débuté par un concert qui a été très apprécié par tous les camarades présents et au cours duquel le célèbre Polin a chanté *La Madelon*; les anciens poilus présents n'ont pu s'empêcher de l'accompagner au 3^e refrain.

Le concert a fini par l'audition de *La Marseillaise*, chantée d'une façon émouvante par Mlle Marcelle Demougeot, de l'Opéra.

Une collation a été servie à l'issue de laquelle le Président a prononcé quelques paroles de bienvenue aux grands mutilés qu'il recevait; il a terminé en embrassant le président de notre comité de patronage, le général Maunoury, vainqueur de l'Ourcq, en faisant observer que ce geste s'adressait à tous ses invités et qu'il regrettait, malgré tout son désir, de ne pouvoir, en raison de leur nombre, en faire autant pour chacun d'eux.

Impressions d'Aveugle

LES EXERCICES PHYSIQUES ET LES AVEUGLES

Si les exercices physiques sont nécessaires pour créer, entretenir et développer l'activité musculaire chez les voyants, ils sont indispensables à l'aveugle que tout porte à l'inactivité physique puisque sa profession s'exerce généralement à la maison et que lorsqu'il veut se déplacer à l'extérieur, l'emploi d'un guide lui est indispensable. Ce guide ne se trouvant pas toujours à sa disposition pleine et entière aux heures de liberté de l'aveugle, ce dernier est incité à garder la chambre et à se replier sur lui-même.

Or, il est indispensable de savoir que l'aveugle de guerre doit être le plus souvent considéré comme un double amputé puisque rares sont

ceux de nos camarades qui ont pu conserver les globes oculaires. Or, tout amputé est un homme qui est sujet à des troubles de circulation. La profession sédentaire exercée par l'aveugle, la double amputation qu'il a subie, sont donc deux raisons qui s'ajoutent pour faire de lui le terrain tout préparé pour les troubles graves de la circulation.

Comment se manifestent ces troubles et comment y porter remède? Parmi les maladies dont souffrent, à l'état chronique, nombre de nos camarades, deux sont particulièrement à mentionner: le froid si caractéristique chez les enténébrés qu'on l'a dénommé le froid des aveugles, et enfin les troubles digestifs. Le froid des aveugles est dû à un ralentissement de la circulation du sang qui se manifeste par le refroidissement local des extrémités, un engourdissement général, une lourdeur de tête qui rend difficile tout travail intellectuel; des alternatives de pâleur et de rougeur indiquent très nettement sur la figure des aveugles la nature du mal dont ils souffrent.

Pour réagir contre le froid des aveugles, deux moyens sont à employer: l'un, qui est un traitement en quelque sorte préventif et qui a pour base un exercice physique journalier destiné à faciliter la circulation du sang et qui constitue ce que l'on appelle en terme d'éducation physique la mise en train journalière; l'autre, qui est destiné à parer aux malaises passagers, aux petites syncopes dont ils s'accompagnent et qui consiste simplement dans un ensemble de mesures destinées à réchauffer uniformément le corps de manière à faciliter la circulation.

Réglons de suite ce dernier cas dont le traitement est très simple: le cœur a ralenti sa marche, le sang n'accède plus facilement aux extrémités, tête, mains, pieds, et il faut lui faciliter son travail; pour cela prendre une position horizontale et provoquer artificiellement l'élévation de la température du corps; donc se coucher dans un lit chaud et placer un récipient d'eau chaude aux pieds, rester étendu sur le dos ou sur le côté droit de manière à ne pas comprimer le cœur, absorber une boisson chaude et au bout de très peu de temps, la circulation redevient normale.

Le traitement général et préventif contre les troubles de circulation repose sur l'emploi judicieux et journalier d'exercices physiques appropriés aux conditions de la vie de l'aveugle. Le plus simple de ces exercices physiques, en même temps qu'un des plus efficaces, est la marche sur un terrain convenablement choisi de manière à éviter à l'aveugle toute contraction dans la marche du fait des aspérités du sol. Nous reviendrons d'ailleurs avec plus de détails sur cet exercice à la fois simple, complet et efficace. Lorsque le mauvais temps interdit toute marche à l'extérieur ou lorsque, faute de guide, l'aveugle doit garder la chambre, tout exercice physique ne lui est cependant pas interdit. Tous les aveugles de guerre ont, au cours de leur service militaire, été initiés à la gymnastique dite suédoise. Qu'ils aient oublié les détails des diverses leçons qui leur ont été données, c'est chose fort possible, mais qu'ils n'aient pas gardé le souvenir des bases mêmes

de l'enseignement paraît bien improbable; le but que je rappelle d'un mot est d'arriver par des mouvements des bras, des jambes, du tronc, à mettre en jeu successivement les différents organes, et la leçon est complète quand toutes les parties du corps ont été ainsi successivement exercées.

Nous reviendrons d'ailleurs en détail sur la composition d'une leçon normale et nous indiquerons à ce moment les moyens dont les aveugles disposent pour provoquer rapidement un réchauffement complet du corps.

Les troubles de digestion dont presque tous les aveugles sont ou seront atteints se rattachent à deux causes générales : l'insuffisance d'exercice physique qui ne leur permet pas d'éliminer par la sueur les substances toxiques qui se forment dans tout organisme; de plus, l'aveugle manque souvent d'appétit et comme la vue des aliments ne lui est pas possible et par conséquent ne l'incite pas à manger avec plaisir, il absorbe par habitude des aliments que son estomac se refuse à digérer.

Il y aurait la place pour toute une étude à faire sur les relations de la vue et le développement de l'appétit, il suffit de réfléchir à la question pour en comprendre le bien-fondé. Quand on voit paraître sur la table un plat bien présenté, on dit qu'il est appétissant. Supprimez-en la vue, et, du même coup, vous supprimez l'excitation ressentie par l'estomac.

Une deuxième cause des troubles de digestion est due à ce fait que, par insuffisance d'exercice physique au grand air, l'aveugle ne renouvelle pas suffisamment sa provision d'oxygène; or, ce dernier est un des agents essentiels de la digestion.

A ces deux causes de troubles digestifs on peut en adjoindre une troisième, due à ce fait, que beaucoup d'aveugles sont fumeurs; or, ce n'est un secret pour personne que la nicotine et la fumée sont dangereuses pour les muqueuses de l'estomac. Le voyant qui vit au grand air, prend de l'exercice et fume le plus souvent à l'extérieur, combat par ces trois moyens les funestes effets du tabac. La vie sédentaire de l'aveugle a, au contraire, pour conséquence d'en accroître les effets pernicious; ici encore le traitement consiste dans l'exercice physique bien compris, dans une large aération des locaux occupés par l'aveugle et dans la modération à apporter dans l'emploi du tabac dont l'abus provoque une diminution d'appétit; des douleurs d'estomac, des vertiges ainsi que d'autres petits accidents secondaires dont il sera parlé quand nous traiterons la question du port des yeux artificiels.

LA MARCHÉ ET L'AVEUGLE

Nous avons dit, dans le premier article, que la marche était l'exercice le plus complet, le plus simple et le plus efficace auquel l'aveugle pouvait se livrer. Très bon pour les voyants, il est parfait pour les

aveugles chez qui il crée une fatigue musculaire provoquant une merveilleuse circulation du sang en même temps qu'il apporte une détente nerveuse et un repos d'esprit qui constitue l'indispensable délassement journalier.

Pour qu'il y ait délassement d'esprit, il faut que l'aveugle ne soit pas préoccupé par la nature du terrain sur lequel il se meut; donc, le placer sur un sol uni, sans trottoirs à monter ou à descendre, et où la circulation des voitures n'est pas à considérer. L'idéal pour l'aveugle des villes est d'avoir à sa disposition un trottoir macadamisé assez long pour qu'en le parcourant plusieurs fois en allées et venues, le but qu'on se propose soit atteint, c'est-à-dire que la promenade ait duré environ une heure. Ceci est très facilement réalisable dans les villes où l'on peut toujours trouver un trottoir bien pavé entourant un îlot de maisons; comme la promenade n'a pour l'aveugle d'autre résultat escompté qu'un effet mécanique, il suffit dans la promenade du matin de s'astreindre à tourner autour de cet îlot de maison pendant le temps dont on dispose.

Ce procédé qui donne à l'aveugle toute sécurité dans sa marche, puisqu'il se déplace sur un trottoir non coupé par des montées et des descentes et que, de ce fait, il n'a rien à craindre des voitures, lui permet encore de se faire accompagner par une tierce personne non éduquée dans les fonctions de guide d'aveugle; un enfant notamment fera très bien l'affaire, puisqu'il suffit simplement de lui indiquer la ligne droite et cela permet ainsi à la femme de l'aveugle de vaquer pendant ce temps aux soins domestiques.

Pour ceux qui habitent hors des villes, il suffit de rechercher une portion de chemin assez peu fréquentée par les voitures pour y trouver la sécurité et par conséquent le repos d'esprit indispensable pour l'obtention de la détente nerveuse recherchée.

La marche sur un terrain plan et toujours au même niveau offre encore un autre avantage d'ordre physique? N'étant plus préoccupé par l'hypothétique attente d'un trottoir à monter ou à descendre, l'aveugle de guerre reprendra très rapidement l'allure souple et dégagée qu'il avait avant sa mutilation, et tous ceux qui voudront essayer de cette méthode ne tarderont pas à perdre cette démarche si caractéristique de certains aveugles qui, en se raidissant, marchent en hauteur en soulevant exagérément les pieds.

Comment marcher avec un guide? C'est là une question qui paraît tellement simple que je reste encore très étonné de constater que certains de nos camarades ne l'ont pas encore résolue.

A mon avis, l'aveugle se sert différemment de son guide selon que celui-ci est un adulte ou un enfant, selon également que l'aveugle se sent en confiance ou non.

Quand je marche avec un enfant, je pose ma main gauche sur son épaule droite et je le pousse légèrement devant moi, de manière que, marchant du même pas, son bras droit se trouve situé devant ma cuisse gauche. Je suis ainsi parfaitement en liaison avec lui et auto-

matiquement j'imite tous ses mouvements, puisqu'il me devance d'un pas et que par conséquent l'abaissement ou l'élévation de son épaule m'indiquent à l'avance s'il descend ou s'il monte un trottoir. Quand je me promène avec un adulte, si je suis sur un terrain connu, si le calme règne autour de moi, si je me sens en sécurité, j'offre mon bras à la personne qui m'accompagne; dans tous les autres cas, c'est moi qui prends le bras de mon guide et je préfère de beaucoup cette dernière manière de faire à cause des avantages nombreux qu'elle présente; c'est en effet moi qui me lie ainsi aux mouvements de mon guide, or, ces mouvements, il ne peut me les dissimuler et même, lorsque par distraction il oublie de me signaler un obstacle par le geste conventionnel, j'en suis néanmoins averti par le mouvement qu'il fait pour le franchir. L'ensemble que nous formons, mon guide et moi, reste ainsi très souple dans toutes les circonstances. Il n'en est pas de même si, donnant le bras à mon guide, j'en dois subir une impulsion quelconque rendue très difficile par l'incertitude où je suis de ce qu'on attend de moi et de ce que je dois faire.

La presque totalité des aveugles ont d'ailleurs reconnu la supériorité de la méthode qui consiste à prendre le bras du guide. Dans certains cas particuliers, il est également possible pour l'aveugle et son guide de marcher simplement côte à côte sans aucun contact. C'est une méthode que personnellement je ne pratique guère, sauf sur de très petits parcours et en terrain connu, car elle nécessite une attention constante, amène de la raideur dans l'allure et supprime la détente nerveuse reposante qui est le but à atteindre au cours de la promenade.

Les avis sont partagés en ce qui concerne l'emploi de la canne qui est le prolongement de la main de l'aveugle. Les uns font usage d'une canne rigide, épaisse, solide, sur laquelle ils s'appuient, les autres font usage d'un stick léger et souple, d'autres enfin se dispensent de tout accessoire. Personnellement, je ne me sépare jamais d'un petit bambou léger, flexible, qui ne me sert pas de point d'appui mais qui me permet de franchir en vitesse les différents obstacles que sa souplesse et sa flexibilité mêmes me définissent parfaitement, une lanière de cuir dans laquelle je passe le poignet me rend, quand je le veux, la main tout à fait libre pour saluer, ouvrir une porte, serrer une main, etc..

L'absence d'une canne flexible ne permet pas d'apprécier instantanément la hauteur d'un trottoir et par conséquent de proportionner l'effort à faire pour le franchir. Il y a une différence notable dans la démarche entre l'aveugle muni d'une canne et celui qui en dédaigne l'usage, ce dernier étant toujours amené à s'arrêter avant de descendre un trottoir afin de rechercher l'arête qui en forme la bordure. Il en est de même en ce qui concerne la montée, et, comme l'aveugle ignore la hauteur de cette bordure, il ne peut éviter un choc qu'en faisant une enjambée toujours hors de proportion avec la hauteur de l'obstacle.

Quand un aveugle a l'habitude de sortir avec la même personne,

un langage conventionnel par signes ne tarde pas à s'établir entre eux afin de prévenir de la présence d'une chose anormale. Il est de tradition, par exemple, que l'aveugle ayant la main posée sur l'avant-bras de son guide, celui-ci élève légèrement l'avant-bras quand il s'agit de monter et l'abaisse lorsqu'il s'agit de descendre.

D'autres guides, en ralentissant légèrement le pas qui précède un obstacle, serrent leur avant-bras contre leur corps et éveillent ainsi l'attention de l'aveugle qui complète cet avertissement dans la reconnaissance qu'il fait de l'obstacle par le moyen de sa canne. Tous ces moyens sont excellents et leur emploi simultané et combiné rend la marche absolument comparable à celle des voyants. Ce qu'il faut arriver à proscrire totalement, c'est l'usage de la conversation pour annoncer les menus obstacles rencontrés au cours de la marche. Cette méthode présente, en effet, de multiples inconvénients, surtout si une conversation est déjà engagée ou si le guide est légèrement distrait; de plus elle est totalement impraticable lorsqu'il y a du monde autour de vous, notamment à Paris, lorsqu'il s'agit de traverser les grands carrefours au milieu des embarras de voitures. Le procédé fait donc faillite au moment même où son application serait le plus nécessaire.

Pour en finir avec la question de la marche, il reste un mot à dire de la chaussure de l'aveugle. Par tempérament, l'aveugle a les extrémités froides, il faut donc éviter soigneusement toute cause nouvelle de refroidissement; or, chacun sait que le fait de porter des chaussures courtes et étroites emprisonnant le pied contribue à amener le refroidissement des extrémités. La chaussure de l'aveugle sera donc longue et large, de manière à permettre le port de chaussettes de laine. La semelle en sera légèrement débordante afin d'éviter les chocs et les aspérités du sol.

Le port de chaussures de ce genre présente encore un autre avantage; il augmente la surface d'appui du pied sur le sol, et, donnant ainsi une base plus solide au corps, il augmente notablement la notion d'équilibre chez l'aveugle et nous savons tous que c'est là un des points faibles.

Personnellement je constate toujours une notable différence de l'équilibre de ma marche lorsque, quittant mes gros brodequins, je chausse des souliers de ville plus fins et plus légers.

Enfin, pour terminer, une recommandation qui a toute son importance, car elle évitera bien des refroidissements, au retour de la promenade : lorsque les pieds se sont échauffés, avoir toujours soin de changer de chaussures, les pieds se refroidissent ainsi beaucoup moins vite que dans les souliers même qui ont servi à la promenade.

RELEVEMENT DES PENSIONS

Un très grand nombre de camarades de Paris comme de province se plaignent, à juste titre, de l'insuffisance actuelle des pensions; le soldat aveugle total dispose, d'après la loi du 31 mars, de 250 francs par mois; c'est avec cette somme qu'il doit se nourrir, se vêtir, se loger; en outre, il doit assurer les frais d'un guide; célibataire, c'est une somme à payer à celui-ci, plus les frais accessoires auxquels il l'entraîne; s'il est marié et que sa femme lui serve de guide, celle-ci ne travaille pas pendant les heures où elle s'occupe de son mari, et si les enfants sont là, malgré la belle loi donnant 300 francs par enfant, il est facile de se rendre compte que le budget du ménage est difficile à boucler; il n'y a pas lieu ici de critiquer toutes les demandes d'augmentation de salaire ou d'indemnité de vie chère des diverses corporations. Admettons que les représentants du peuple aient besoin d'une indemnité de vie chère de mille francs par mois, mais demandons-leur d'admettre qu'un supplément de pension de 250 francs par mois est également indispensable aux grands mutilés qui ne peuvent se passer de l'aide d'une tierce personne. Ainsi donc nous devons demander aux Pouvoirs publics pour le soldat aveugle *total* une somme de 6.000 francs par an; cette somme est indispensable à la vie de l'aveugle en France; nous ne demandons pas ce que touche le soldat aveugle de guerre américain, pays où la vie est actuellement moins chère qu'en France et qui touche 1.800 dollars, ce qui, au cours actuel du change, fait une somme de plus de 20.000 francs; il est certain que la situation financière des États-Unis après la guerre n'est pas celle de notre patrie, mais l'effort financier que nous demandons n'est pas considérable. Les grands mutilés, ayant besoin d'une tierce personne, ne sont pas très nombreux. Nous ne sommes certainement pas plus de 2.500 aveugles complets; c'est donc une somme au plus de 7.500.000 francs qu'il s'agit de demander à l'État cette année. Je dis bien à l'État, car l'Allemagne ne paiera peut-être pas ce supplément que nous demandons à la loi du 31 mars 1919; mais tous les citoyens français et particulièrement ceux qui ne sont pas allés au front, mieux encore ceux qui ont fait des fortunes scandaleuses pendant la guerre hésiteront-ils à assurer aux grands mutilés une vie convenable?

Il faut souhaiter que la France ne soit pas entraînée de nouveau dans une mobilisation précédant une guerre nouvelle, mais si, par malheur, cette chose-là arrivait un jour, il ne faudrait pas que les grands mutilés de la dernière guerre, relégués dans une misère indécise, soient pour ceux qui partiraient un exemple inquiétant de l'ingratitude de leurs concitoyens. Mais espérons qu'une longue période de paix et de force s'ouvre pour la France pendant laquelle les grands mutilés, avant de mourir, pourront mener une vie digne de la nation pour laquelle ils ont combattu.

IZAAC.

TIERCE PERSONNE ET ENFANTS

Au *Journal Officiel* du 13 mars (page 4159), a paru une instruction relative à l'allocation provisoire d'attente, à la majoration pour tierce personne et à la majoration pour enfants.

Il n'y a rien de changé pour l'allocation provisoire d'attente.

La majoration pour tierce personne est accordée, après décision de la commission de réforme, aux mutilés qui renoncent à l'hospitalisation.

Ils doivent signer une pièce par laquelle ils déclarent ne pas vouloir user présentement du droit d'hospitalisation ouvert par l'article 10.

Pour la majoration pour enfants, il n'y a rien de changé à la manière de faire que nous avons indiquée dans les bulletins antérieurs.

Il faut envoyer au sous-intendant militaire le bulletin de naissance de chacun des enfants et un certificat de vie collectif pour tous les enfants.

La seule chose nouvelle à retenir de tout ceci, c'est qu'on peut toujours entrer dans un hôpital pour cas de maladie ou de blessure provenant de la guerre, mais, pendant qu'on est à l'hôpital, on ne touche pas l'allocation pour la tierce personne.

ET NOS RAPPELS?

Le ministre des Pensions a signé le 24 février 1920 une instruction (parue au *Journal Officiel* du 4 mars) relative au paiement des arrérages de pension.

Cette instruction qui tient 18 pages du *Journal Officiel* est trop longue pour que nous puissions la publier.

Elle indique la manière de décompter le rappel de la pension et les allocations à retenir ou à ne pas retenir sur ce rappel.

Devant les nombreux cas envisagés, il est à craindre que pour beaucoup le rappel ne soit pas payé avant longtemps.

Mais le ministre a prescrit de régler d'abord les 100 o/o, espérons donc que notre rappel sera bientôt payé.

Dans son discours à la séance de la Chambre des Députés du 23 mars, il a assuré que « au cours du mois prochain, les rappels de pension commenceront à être payés aux grands mutilés ». Il fait appel aux sociétés de mutilés pour l'aider; les camarades savent que l'U. A. G. a commencé à travailler dans ce sens.

AUX ANCIENS PRISONNIERS

Certains militaires prisonniers de guerre n'ont pu pendant leur captivité faire constater ou enregistrer leurs blessures ou leurs maladies et de ce fait ne peuvent faire valoir leur droit à pension s'il y a lieu.

En l'absence de tout document établi dans les délais réglementaires, la déclaration sur l'honneur et écrite de deux témoins ayant assisté à l'événement de guerre ou ayant été soignés avec l'intéressé ou lui ayant donné leurs soins peut tenir lieu de certificat d'origine.

Les seules déclarations de l'intéressé sont insuffisantes.

UN SEUL CENTRE DE REFORME A PARIS

Les centres de réforme des Tourelles et Faïdherbe à Paris, ont été remplacés pour le département de la Seine par un centre unique dénommé Centre de Réforme du Parc des Princes, 2, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine.

EMPLOI AU TITRE CIVIL DES MASSEURS AVEUGLES

L'instruction N° 836 C 1/7, en date du 17 décembre 1919, a fixé les conditions d'emploi, à titre civil, des masseurs aveugles de guerre dans les hôpitaux militaires.

En vue de compléter cette instruction et pour l'application des dispositions de la circulaire ministérielle N° 353 o/o du 8 janvier 1920, le ministre de la Guerre a décidé qu'aucun masseur aveugle de guerre employé par le service de santé ne pourrait être licencié qu'après les autres catégories de masseurs, sauf le cas de mesure disciplinaire.

Les masseurs aveugles de guerre régis par le décret du 26 février 1897 seront, en ce qui concerne le renvoi définitif, assimilés aux commissionnés. Par suite, toute proposition de cette nature devra être soumise à la décision du ministre de la Guerre dans les conditions fixées au paragraphe X de l'instruction A du 24 janvier 1900 (vol. 65-1).

Dans le cas où des masseurs aveugles deviendraient sans emploi en raison de la diminution de l'importance du centre auquel ils sont attachés, il y aurait lieu de les affecter à une formation employant des masseurs d'autres catégories en procédant aux licenciements nécessaires.

Enfin, si cette main-d'œuvre devenait supérieure aux besoins de la région, il devrait en être rendu compte au ministre en temps utile, de manière à lui permettre de procéder à des changements d'affectation.

Le cas échéant, il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du désir exprimé par les intéressés au point de vue de la désignation de leur nouvelle affectation.

L'emploi des masseurs aveugles de guerre est prévu dans les services de physiothérapie et chirurgie des hôpitaux militaires ci-après : Paris, Versailles, Lyon, Bordeaux, Bourbonne-les-Bains et Vichy.

(Circulaire N° 4258 A 3/7 du 2 mars 1920.)

AVIS POUR LES OFFICIERS

1° Aux termes de l'article 3 de la loi du 31 mars 1919, le départ de la pension d'invalidité date du jour de la décision de la Commission de réforme; il serait illégal qu'une pension puisse être cumulée avec une solde; par suite, il ne sera plus délivré de congé illimité avec solde après décision de la Commission de réforme. (Circulaire du 16 février 1920.)

2° La circulaire du 24 décembre 1919 prescrit la régularisation de la situation militaire des officiers de complément admis à pension.

Les dossiers de pension de ces officiers sont transmis après décision de la Commission de réforme à la section régionale des pensions. Le médecin chef du centre spécial de réforme adresse parallèlement au chef de corps ou de service de l'officier intéressé une copie du procès-verbal de la décision de la commission spéciale de réforme afin de permettre au commandement de faire en temps opportun une proposition pour la mise hors cadres ou la radiation des cadres basés sur l'avis de la commission de réforme.

AU MINISTÈRE DES PENSIONS

Par arrêté du ministre des Pensions, des Primes et des Allocations de Guerre, en date du 2 février 1920, ont été nommés :

Chef du cabinet : M. Marcel Lehmann;

Chef adjoint : M. Peyrica;

Attachés : MM. Gravier et Crauffon.

M. Lehmann est un ami de l'U. A. G. qui avait fait, l'an dernier, un rapport très favorable sur le fonctionnement de notre Union.

VEUVES ET ORPHELINS

Le *Journal Officiel* a publié une instruction ministérielle du 26 février 1920, relative à la délivrance de titres d'allocation provisoire d'attente aux veuves et orphelins titulaires d'une pension délivrée sous le régime de la loi de 1831 et un décret du 23 mars, suivi d'une instruction du même jour, instituant des avances mensuelles aux veuves et orphelins ayant droit à la pension prévue par la loi du 11 avril 1831.

MATINÉE DE GALA A NOTRE PROFIT

Le 12 mars, une matinée de gala a eu lieu dans les salons particuliers de Mme la comtesse de Béarn au profit de l'Union des Aveugles de Guerre, sous le patronage de Mme la duchesse de Vendôme, Mme

la maréchale Foch, Mme Hamilton Schifids, Mme la marquise de Breteuil, Mme la marquise de Vasselot, Mme la marquise de Castellane, Mme la comtesse de Rohan-Chabot.

Le programme, très bien composé, a été merveilleusement interprété.

Il a été donné audition de la pièce *Diane au bois*, de Théodore de Banville, avec la musique fine et délicate de M. le marquis F. de Breteuil.

L'Union adresse ses bien sincères remerciements à toutes les dames patronesses et particulièrement à Mme et Mlle Hamilton qui sont venues à plusieurs reprises dans nos bureaux pour l'organisation de la matinée ainsi qu'à M. de Breteuil qui nous a apporté la recette de 4.500 francs.

L'Union remercie également Mme Samary qui s'est dépensée dans cette circonstance avec sa troupe de jeunes artistes.

Dans une lettre charmante, Mme Lucie Delarue-Mardrus a bien voulu nous autoriser à publier dans le bulletin le délicieux conte qui suit et qui avait paru dans le *Petit Parisien*. Nous la prions d'agréer nos respectueux remerciements.

AU CIRQUE

J'affirme l'authenticité de ce qui va suivre :

Nous avons décidé d'aller là pour y retrouver l'atmosphère véritable des cirques, laquelle, à Paris, n'existe plus. C'était une troupe en roulettes et qui, pour deux jours seulement, s'arrêtait dans la ville. Y étant par hasard de passage, quelle occasion unique de revoir, comme dans notre enfance, le vrai M. Loyal, correct et râpé, les clowns inquiétants et cocasses, sans compter les chevaux, sans compter les musiciens, qui jouent d'un piston si faux et si lamentable que cela devient presque tragique!

J'ai toujours aimé les gens de cirque pour leur courage et leur modestie. Ce que, humblement, ils appellent « le travail », et que d'autres, avec emphase, dénommeraient grand art, c'est avec une conscience d'un autre âge qu'ils l'exécutent.

J'en ai vu qui, malades, atteints de bronchites à terrasser les plus vaillants, ou bien d'entorses, exécutaient leur tour, à l'heure de la représentation, avec ce sourire professionnel qui fait partie du métier et que, dès l'enfance, on apprend à coups de fouet, comme le reste.

Il m'a été donné d'assister parfois à l'étude d'un numéro. J'ai vu les progrès difficiles de l'entraînement. Entre autres choses, j'ai constaté la pâle peur qui laissait suant et pantelant cet homme qui voulait arriver à faire le tour complet, assis sur un trapèze métallique. Chaque

fois qu'il s'agissait de franchir le cap dangereux après lequel va se réaliser la circonférence parfaite, moment où l'on a la tête en bas, le malheureux garçon laissait retomber son trapèze, ne pouvant pas prendre sur lui d'accomplir cette chose-là. Le jour où, enfin, il réussit, il se dépêcha de redescendre, et l'on dut l'étendre presque évanoui.

De tels efforts, qui abrègent la vie (car ils ne vivent pas vieux, en général) valent mieux, certes, qu'un vague applaudissement de foule, pour qui rien n'est assez fort.

Comme nous prenions place dans le cirque en question, sous la toile flottante, autour de la piste éclairée à l'acétylène :

— En somme, murmurai-je, ce qui attire les spectateurs, ce n'est pas autre chose, sans même qu'ils s'en doutent, que l'espoir obscur et monstrueux de l'accident. Que l'on essaie seulement de remplacer par un mannequin l'être en chair et en os qui risque son existence dans une pirouette aérienne, et personne ne viendra s'intéresser à un tel spectacle, entièrement dénué d'émotion. Le risque que court autrui, tandis qu'on regarde, bien assis dans un fauteuil, voilà l'attrait vrai du cirque.

C'est épouvantable et c'est humain, deux mots, qui, malheureusement, sont presque synonymes...

Un contorsionniste vêtu d'un maillot diabolique et vert désarticulait pour nous sa personne fluette et comme annelée. Serpent à figure d'homme, il déconcertait nos données naturelles sur les mouvements du corps, il nous faisait mal jusque dans nos membres. Mais cette anomalie, créée de toute pièce par un travail de vingt ans, faisait l'enchantement du public si difficile de la province.

— Ce numéro-là, dis-je, constituerait le *clou* d'une représentation parisienne. Et pourtant ce ne sera pas le plus beau de cette soirée, vu la place qu'il occupe dans le programme...

Une bande d'Arabes succéda, forcenée et vertigineuse. Ils montaient à l'assaut les uns des autres avec des visages fanatiques, des imprécations, comme s'ils eussent fait la guerre sainte. Dans la lumière insuffisante du pauvre cirque, c'était beau comme le plus beau ballet russe. Qui s'en doutait? Pas les Arabes assurément. « Travail ». Ce mot seul éloigne toute idée esthétique. Et pourtant... combien je préfère le cirque au théâtre!

Pour revenir à la représentation, un numéro qui finissait la première partie nous étonna par son peu d'intérêt.

Déguisé en soldat de la grande guerre, un clown vint à nonner quelques bêtises sans aucun sel, et, comme il imitait un ivrogne, nous fûmes choqués de ce manque de respect à l'égard des héros. Pour finir, on lui amena un cheval sur lequel il sauta grotesquement. Puis, au galop cadencé de la bête, il se dépouilla peu à peu, vieux truc usagé, de ses vêtements épais, et finit par apparaître en mince jockey, la petite casquette enfoncée sur les yeux, les jambes moulées dans une culotte de peau, la veste chatoyante serrant de près son corps nerveux,

adroit. Il sauta du cheval, remonta dessus, le tout au galop résigné de la bête, et cette voltige, qui représente pourtant des années de labeur, nous parut presque insignifiante.

Le public regardait à peine, commençait à manger des oranges, à fumer, et peut-être même s'appêtait-il à murmurer, quand, son numéro terminé, le jockey, tenant son cheval par la bride, ôta brusquement sa petite casquette.

— Mesdames, messieurs, dit-il, tourné dans tous les sens et levant haut la tête, je suis, comme pour pouvez le voir, un aveugle de la grande guerre!

Pendant une seconde, pétrifié, le public regarda cette face sans yeux, aux paupières collées au fond des orbites. Puis un tonnerre furieux d'applaudissements éclata, des cris, des coups de canne, tout un délire.

Nous étions allés, avec beaucoup d'autres, féliciter le héros inouï.

— Mais, lui dis-je, comment est-ce possible?

Alors toute la modestie de la corporation passa dans sa voix un peu glapissante d'ancien Parisien.

— Qu'est-ce que vous voulez!... répondit-il. Les premiers temps j'étais bien un peu gêné. Mais j'ai vite retrouvé mon aplomb. On connaît ça depuis qu'on est gosse, pas? On sait les trucs du métier. Et puis, je m'ennuyais, à la fin, de faire l'imbécile derrière mes lunettes noires! Maintenant que j'ai repris mon travail, ça va mieux.

Il sourit pathétiquement, de ce sourire sans lumière des aveugles, qui fait penser à celui des morts. Et, comme s'il s'excusait :

— Oh! vous savez, ce n'est pas le fin du fin, et je ne pourrai jamais beaucoup mieux, maintenant. Mais, enfin, on fait ce qu'on peut, n'est-ce pas?

LUCIE DELARUE-MARDRUS.

Le voltigeur dont il est question dans le conte de Mme Delarue-Mardrus, est le camarade Fanni, du cirque Fanni, en ce moment à la place de la Nation.

CHEQUE POSTAL

Dans notre Bulletin de mars 1920 au sujet du chèque postal page 24, 9^e ligne, nous avons dit par erreur : « Cotisation mensuelle » nous voulions dire : « Cotisation annuelle ».

Le numéro du compte de chèque postal de l'union, 38, rue du Mont-Thabor est : 160.31.

Il n'y aura pas de compte de chèque postal pour Neuilly.



NOTES & INFORMATIONS.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. LE GENERAL MAUNOURY

Le compositeur Stéphane Frezzolini, fait paraître en 3^e édition, sa *Marche-Souvenir*, ex-*Marche des Alliés*. Cette marche, d'une belle inspiration patriotique et très entraînant, a été honorée des suffrages de M. Poincaré, Président de la République, des souverains alliés et de hautes personnalités, et fut vendue, pendant la guerre, au profit des soldats des fronts alliés.

La couverture du morceau de musique, dessinée par Mlle Suzanne Van de Velde et toujours admirée pour sa beauté et sa distinction, porte, en outre, deux dédicaces signées de Jean Aicard et Yvonne Sarcey.

La *Marche-Souvenir*, restant attachée à une œuvre patriotique, est vendue aujourd'hui intégralement au profit de :

L'« Association Valentin-Haüy », de l'« Union des Aveugles de Guerre » et des « Soldats blessés aux yeux ».

Prix net : 4 francs.

Les personnes qui désireraient cette œuvre peuvent s'adresser à nos bureaux : 38, rue du Mont-Thabor.

LE DRAPEAU DE L'UNION

Mme Polliot-Bouchart, membre de notre Comité d'action, qui n'a cessé, depuis la création de l'Union, de faire preuve de sympathie à notre égard, a obtenu des fonds qu'elle a consacrés à l'achat d'un drapeau qui a été remis à Limoges à notre camarade bi-manchoth : Tilloloy, par le général commandant le 12^e Corps d'armée.

Cette remise a eu lieu en présence d'une nombreuse société.

Mme Polliot-Bouchart a fait faire des photographies du drapeau et du porte-drapeau, elle les tient à la disposition des amateurs, moyennant la somme de 0 fr. 50.

COTISATIONS

Nous prions les membres de l'Union des Aveugles de Guerre de vouloir bien nous verser leurs cotisations de 1920 s'ils ne l'ont déjà fait.

Nous rappelons que ces cotisations sont de :
3 francs par an ou 30 francs pour rachat de cotisation pour les aveugles de guerre.

10 francs par an ou de 100 francs pour rachat de cotisation pour les membres voyants.

Au versement d'une somme de 200 francs correspond le titre de membre donateur; un don de 500 francs vaut à son auteur le titre de membre bienfaiteur.

FICHES DE CAISSE MUTUELLE

Les camarades qui jugeraient utile de rectifier leur fiche de caisse mutuelle peuvent demander aux bureaux de l'Union des Aveugles de Guerre de leur renvoyer leur ancienne fiche et de leur en envoyer une nouvelle.

La situation d'un camarade peut changer, un célibataire se marie et peut avoir, de ce fait, à changer sa fiche de caisse mutuelle; la personne désignée sur une fiche peut mourir ou le camarade désire changer le nom de la personne qu'il a primitivement désignée.

TOUJOURS LE MEME AVIS

Il arrive que des camarades nous envoient des lettres dont la signature n'est pas lisible; il est impossible d'y répondre; que les camarades veuillent bien indiquer sur leurs lettres, à côté de la signature, leur nom et leur adresse.

MAI OU JUIN A LA MER!

Un de nos membres associés, Mme Le Fiblec, de Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord), met gracieusement à la disposition de l'Union, pendant les mois de mai et de juin, son manoir meublé avec jardin donnant sur la mer.

Pendant ces deux mois, la température est très douce dans cette région.

Le manoir peut contenir six personnes (trois camarades avec leurs guides).

Les camarades qui voudraient profiter de cette offre doivent être très soigneux et non atteints de maladies contagieuses.

Ils devront nettoyer et entretenir la maison et pourront prendre la nourriture, à leurs frais, dans une auberge-située en face de la propriété. Le voyage est également à leur charge.

Pour en faire profiter le plus grand nombre, le séjour sera d'un mois.

Prière à ceux qui voudraient aller à Plestin, de nous le faire savoir en indiquant le mois (mai ou juin) qu'ils préfèrent.

UN NOUVEAU JEU

M. Bossu, 16, rue des Quatre-Fils, à Paris, a eu l'idée d'un nouveau jeu destiné pour les aveugles, le jeu de dés.

On en reparlera si on obtient une réalisation pratique et à bon marché.

COSTUMES A BON MARCHÉ

L'Union des Associations ouvrières de l'Habillement a ouvert 221, rue Championnet, dans le 18^e arrondissement de Paris, un magasin où l'on trouve des complets veston à : 95, 125 et 145 francs.

Des rayons de chapellerie, de bonneterie, de chaussure à des prix avantageux sont joints au magasin.

Il y a également des rayons pour dames et fillettes.

Nous avons cru devoir indiquer aux camarades cette œuvre qui a pour but de faire baisser le prix des confections.

Nous préviendrons les camarades si des succursales s'ouvrent en province.

A LA TRANCHEE

La Société « La Tranchée », 64, rue du Rocher, à Paris, donne les 2^e et 4^e jeudis, à 2 h. 1/2, des concerts auxquels les mutilés peuvent assister sans carte.

Rappelons que tout mandat ou bon de poste adressé à nos bureaux doit porter comme adresse : « Union des aveugles de guerre ».

Nous éprouvons des difficultés pour toucher ceux qui sont adressés au Commandant SALLERIN ou au Président ou encore au Capitaine IZAAC.



Chronique de l'U. A. G.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 7 Février 1920

La séance est ouverte à 14 h. 35 sous la présidence du commandant Sallerin.

Présents : MM. Bertrand, Bocquet, Dufoure, Goubin, Izaac, Noireaux, Georges Roy, Sallerin, Webber, membres du Conseil; Mme Cahen-Fuzier, Mlle Arbel, MM. Boetzel et Aron, membres du Comité d'Action, ce dernier faisant fonctions de secrétaire. Assisté à la séance : le lieutenant Arnauld.

Se sont excusés : MM. Sigault, malade; Toudouri et de Traversay, deuil de famille.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Lecture du compte rendu financier au 1^{er} février 1920.

Compte rendu de la séance du Comité d'Action du 24 janvier 1920.

A ce sujet, le secrétaire général propose au Conseil de confier les fonctions de trésorier à M. Boetzel qui accepte; la motion est adoptée.

La question du budget appelée par l'ordre du jour est rejetée en fin de séance.

Le secrétaire adjoint rend compte de ses démarches en vue de l'impression de cartes d'identité; le Conseil décide l'impression des dites cartes au nombre de 2.600.

Le capitaine Izaac rend compte de la démarche faite au ministre des Pensions par la Conférence des Œuvres d'Assistance aux aveugles de guerre. Cette démarche a fait l'objet d'une communication officielle dans tous les journaux. A une demande du capitaine Izaac d'augmenter le taux des pensions, le ministre a répondu que ce n'était pas le moment, qu'il fallait d'abord s'occuper de ce qui est dû aux mutilés avant de songer à une modification des tarifs.

Le secrétaire adjoint parle d'un article de M. le sénateur Chéron, paru ce matin dans le *Petit Parisien*, une lettre de remerciements sera écrite à M. Chéron.

La question du pain a été résolue par le Gouvernement dans l'intérêt des mutilés, à la suite d'une demande du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre.

Un projet de statuts de coopérative devait être soumis au Con-

seil, le secrétaire général dit qu'il ne l'a pas terminé, cette question étant absolument liée à celle de la maison de Neuilly, dont le bail expire en mai prochain.

Ouverture de magasins de vente dans certaines villes. Le président fait observer que la question est liée à celle de la maison de Neuilly, il faut avant tout attendre la solution de la dernière question.

Goubin donne ses idées sur la coopérative qui ne peut être qu'une œuvre d'achat de matières premières. Roy et Weber parlent dans le même sens. Le secrétaire général propose de faire une démarche auprès des Amis des Soldats aveugles pour leur demander de prendre la suite de la coopérative de brosse et de vannerie. Ils font des objections sérieuses à l'établissement d'un entrepôt de laines. Sur une observation de Goubin, le président dit que les Amis des Soldats aveugles laissent leurs acheteurs de matières premières libres de vendre leur fabrication à leur gré; ils n'achètent aux aveugles que les objets qu'ils n'ont pu écouler eux-mêmes dans leur région.

La maison de Neuilly fermera au plus tard au mois de mai, il nous faudrait pour la coopérative un local qui coûterait très cher et augmenterait les frais de la coopérative ou les dépenses de l'U. A. G., il est donc nécessaire que le local soit gratuit.

Le Conseil décide, sur la proposition du secrétaire général, qu'une démarche sera faite auprès des Amis des Soldats aveugles pour les matières premières de brosse et qu'il lui sera rendu compte du résultat à la prochaine séance.

Lecture du procès-verbal de la séance de la Commission de Neuilly du 17 janvier. Les conclusions de la commission sont adoptées.

Lecture de la lettre de M. Kessler en date du 26 janvier.

M. Boetzel donne lecture d'une étude faite par une commission dont il a fait partie avec MM. de Traversay, Chérot et Aron, au sujet du projet de cession par le Comité français de son actif à l'U. A. G.

Le secrétaire général rend compte d'une visite faite à ce sujet à M. Justin Godard, du Comité français.

Le président fait donner lecture de la réponse qu'il a préparée à la lettre de M. Kessler en date du 26 janvier 1920. Cette réponse est acceptée par le Conseil.

Lecture de la lettre de démission du capitaine Julienne.

Lecture d'un projet de réponse à cette lettre. Ce projet est adopté. Le Conseil décide que la démission du capitaine Julienne est refusée mais que l'intéressé sera rayé des membres de l'Union des Aveugles de Guerre conformément à l'art. 4 des statuts.

Lecture de la lettre du capitaine Leloup.

La demande du camarade Harrivelle ne peut être prise en considération.

Lecture de la lettre du camarade Romant, le Conseil décide qu'il n'est pas possible de racheter la petite machine, ni de lui vendre une

grande, attendu qu'il en a déjà une. Pareil refus a déjà été fait à d'autres camarades.

Communication au sujet d'Emile Moreau, réformé n° 2.

Budget. — Le Conseil d'administration fixe pour les mois de février et de mars le budget de la Commission de secours.

La question de la nomination d'un chef du secrétariat est adoptée.

Question de la cristallerie de Reuilly.

Lecture de la lettre de 90 camarades de l'Ecole de rééducation de Reuilly, qui demandent une augmentation du prix de la pension.

Séance levée à 17 h. 45.

UN COSTUME POUR 53 FRANCS

Le Conseil de l'U. A. G. s'est procuré 225 costumes d'hommes à livrer aux camarades contre remboursement à 53 francs, port et emballage compris.

Ces costumes comprennent un pantalon et un veston, et il est certain que pour 53 francs les camarades ne peuvent pas s'attendre à avoir des smokings de 500 francs, mais tels qu'ils sont, les costumes sont très convenables et peuvent être portés, si on est un monsieur très chic, tout au moins à l'intérieur des appartements ou pour aller soigner ses poules et ses lapins.

Il est réservé aux 1800 membres de province, 170 costumes ;

Aux 600 membres de la région parisienne, 55 costumes.

Les demandes devront parvenir 38, rue du Mont-Thabor avant le 5 juin ; elles indiqueront les mesures nécessaires ; il est prudent que les camarades indiquent une mesure plutôt large qu'étroite en vertu de ce principe qu'on peut rogner ou rétrécir un vêtement et qu'il est parfois impossible de l'allonger ou de l'élargir.

On pourra indiquer l'une des trois couleurs si l'on y tient absolument, bleu, gris, gris foncé, selon le goût de nos guides et de nos compagnes.

Ainsi donc, le 5 juin, nous prendrons tout le paquet des demandes ; s'il y a plus de demandes que de costumes d'une certaine taille, on tirera au sort pour éliminer ceux auxquels on ne pourra pas en envoyer.

La répartition de ces vêtements est assez difficile ; mais il faut noter que la caisse de l'U. A. G. ne gagne ni ne perd rien puisque ces costumes expédiés et emballés lui reviendront à 53 francs et que pour ce prix, 225 membres de l'U. A. G. pourront faire une assez bonne affaire.

Mesures à donner : Grosseur de ceinture et longueur d'entre-jambes.

Entre Nous

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Padellec font part de la naissance d'un garçon : Georges, né le 25 février.

Notre camarade et Mme Riveleis Jules font part de la naissance d'une fille : Marie-Louise, née le 19 février.

Notre camarade et Mme Charrière Stéphan font part de la naissance d'une fille : Noël, née le 16 février.

Notre camarade et Mme Deville font part de la naissance d'une fille.

Notre camarade et Mme Champommier font part de la naissance d'un fils : André, né le 26 février 1920.

Notre camarade et Mme René Perrais font part de la naissance d'un fils : René-Louis-Marie, né le 27 février.

Notre camarade et Mme Pierre Beda font part de la naissance d'une fille : Geneviève-Yvonne.

Notre camarade et Mme Chasselade font part de la naissance d'une fille : Marie-Françoise, née le 24 février.

Notre camarade et Mme Gustave Menager font part de la naissance d'un fils : Jean-Gustave, né le 24 février.

Notre camarade et Mme Guillonnet font part de la naissance de leur deuxième bébé : Raymond-Noël-Emile, né le 15 février.

Notre camarade et Mme Duflet Léon annoncent la naissance de leur fille : Andrée, née le 18 février.

Notre camarade et Mme Elie Carrier font part de la naissance d'un troisième enfant.

Notre camarade et Mme Emile Leroux font part de la naissance d'une fille : Renée, née le 9 mars.

Notre camarade et Mme Léon Thouvenin font part de la naissance d'une fille : Marcelle-Marie-Rose, née le 14 mars.

Notre camarade et Mme Jean Cublet font part de la naissance d'une fille : Yvonne, née le 12 mars.

Notre camarade et Mme Joseph Doiteau font part de la naissance d'un fils : Georges, né le 13 mars.

Notre camarade et Mme Gratien Delafosse font part de la naissance d'un fils : Georges, né le 19 mars.

Notre camarade et Mme Charrier font part de la naissance d'une fille : Marie-Thérèse, née le 15 mars.

MARIAGES

Notre camarade Recegat fait part de son mariage avec Mlle Marcelle Constant, qui a été célébré le 14 février.

Notre camarade Paul Cattaert fait part de son mariage avec Mlle Marguerite Cloerec, qui a été célébré le 8 janvier.

Notre camarade Boudot fait part de son mariage avec Mlle Alice Fouinioux, qui a été célébré le 16 novembre 1919.

Notre camarade François Guegen fait part de son mariage avec Mlle Marie-Joséphine Le Jancour, qui a été célébré le 30 décembre.

Notre camarade Victor Crochet fait part de son mariage qui a été célébré le 24 janvier.

Notre camarade Orliange fait part de son mariage avec Mlle Louise Dunet, de Forgevieille (Creuse), qui a été célébré le 20 mars.

Notre camarade Martinet Pierre fait part de son mariage pour le 10 avril.

Notre camarade Dubessay annonce son mariage avec Mlle Roillet Suzanne, qui a été célébré le 29 novembre 1919.

Notre camarade Bughin Amédée fait part de son mariage avec Mlle Revil, qui a été célébré le 4 novembre 1919.

Notre camarade Théodule Blanchard fait part de son mariage avec Mlle Simonne Ravet, qui a été célébré le 20 mars.

Notre camarade Ernest Vandromme fait part de son mariage, qui a été célébré le 10 avril.

Notre camarade Royer André fait part de son mariage avec sa cousine, qui a été célébré le 27 mars.

Notre camarade Levy fait part de son mariage avec Mlle Adeline Bollet, qui a été célébré le 30 mars.

Notre camarade Le Bihan Michel fait part de son mariage avec Mlle Pauline Lengland.

DECES

Nous apprenons le décès de :

Mme Simon Tourres, femme de notre camarade, décédée le 9 décembre 1919.

Notre camarade Huet Alfred, le 8 janvier 1920.

Notre camarade Guillet Jules, le 20 janvier 1920.

Notre camarade Plusquellec fait part du décès de ses deux bébés, l'un le 11 janvier, l'autre le 20 janvier.

Notre camarade Rapilly Alexandre fait part du décès de son petit garçon, le 29 janvier.

Notre camarade Henri Couteau fait part du décès de son petit garçon, le 28 février 1920, à l'âge de 15 mois.

Décès de M. Musquar, père de notre camarade, le 21 février.

Décès de notre camarade Marehand Louis, mars 1920.

De notre camarade Martinez, le 11 mars.

De notre camarade Fleurisson Emile, le 8 mars.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

D'autre part, nous apprenons le décès de Mme Franckel, mère de notre dévouée collaboratrice, à qui nous exprimons nos plus vives condoléances.

DEMANDES D'EMPLOI ET DE TRAVAIL

Nous publierons désormais, dans notre bulletin, la liste des demandes d'emploi ou de travail et prions les personnes qui nous portent de l'intérêt de chercher à donner satisfaction aux demandeurs.

Nous prions également les tricoteurs qui ne peuvent suffire à leurs commandes de songer à leurs camarades moins heureux et de leur procurer le travail qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes.

DEMANDES D'EMPLOI

Masseurs : MM. Brunet Gaston, Ecole de Reuilly; Delaunay Albert, Ecole de Reuilly; Jeansoule Jean, Ecole de Reuilly; Ribourtout Maurice, Nanteuil-la-Fosse (Marne); Fleckniakoska René, 30, rue de Picardie, Paris; Planquette Paul, 17, rue Denfert-Rochereau, Tourcoing (Nord); Mattei Charles, 99 bis, rue de Reuilly, Paris; Michon Louis, 15, rue Véron, Paris (18°); Cariou Yves, 12, boulevard de Charonne, Paris (20°).

Téléphonistes : Roy Jean, 99 bis, rue de Reuilly, Paris; Biard Louis, faubourg d'Avexy, à Graçay (Cher); Fossati André, chez M. Germain, 74, rue de Sèvres, Paris; Maguet François, 16, rue de Madrid, Vichy (Allier); Bertrand Fernand, 6, rue Ferdinand-Flocon, Paris (18°).

Dactylographes : Denos, 6, rue Louis-David, Paris (16°). Copie à domicile.

Représentants de commerce : MM. Foret Claude, 11, rue des Fossés, Villefranche (Rhône). Maisons de vins; Lacotas Alfred, 10, avenue de Toulouse, Montpellier (Hérault). Maisons de produits courants.

Cordonniers : M. Bartheley Louis, Vaudrey, par Mont-sous-Vaudrey (Jura).

Secrétaire : M. Malle, 29, route de Paris, à Vernon (Eure).

Tricoteurs : MM. Magnenet, à Maiche (Doubs); Bloch, 21, rue Ferdinand, Saint-Etienne (Loire); Fonchy, 3, route de Quinsac, Saint-Yrieix (Haute-Vienne); Beda, 28, boulevard du 14-Juillet, Troyes (Aube); Romant-Deleens, 28, rue Emile-Blondin, Cayeux-s-Mer (Somme); Chanudet, 8, rue du 14-Juillet, Nevers (Nièvre); Roy G., 21 bis, rue Voltaire, Malakoff (Seine); Vallery, 24, rue Montbrun, Paris; Brechon, route de Nouaillé, Poitiers (Vienne); Cattaert, 70, rue Leuridan-Noclain, Watrelos (Nord); Charpentier, 25, rue Diderot, Issy-les-Moulineaux (Seine); Bardonnat Marcel, Vivans, par La Pacaudière (Loire), demande le placement de ses confections.

FEMME D'AVEUGLE DEMANDANT A ETRE EMPLOYEE
DE BUREAU (dans l'administration)

Mme Aubry, 24, rue de Meaux, Paris.

Lettres de Camarades

Le Camarade Dupin nous adresse l'article suivant :

AU SECOURS !

Oui, c'est nous les mutilés qui poussons ce cri d'alarme, espérant que son écho, perçant les murs les plus épais, se fera entendre dans les deux Chambres et atteindra ceux qui, sortis moins malheureux que nous de la bataille, ont le devoir de porter à la tribune nos sages revendications.

Nous voulons parler des grands mutilés, amputés des deux jambes, bi-manchots et aveugles, qui tous, ont besoin d'une tierce personne.

Que donne à ces grands mutilés (ou plutôt que donnera) la loi du 31 mars 1919 : 2.400 francs, plus le quart pour la tierce personne, soit un total de 3.000 francs par an.

Or, c'est avec ce maigre revenu que lon dit à celui qui chaque jour se voit couvrir de fleurs (de rhétorique s'entend!), il faut faire face aux exigences toujours croissantes de la vie.

Est-ce possible? Non, répondons-nous, et nos parlementaires le comprennent si bien, qu'ils accordent aux ouvriers et employés de toutes les administrations, un tarif de début de 3.800 francs, auquel vient s'ajouter une indemnité de logement pouvant aller jusqu'à 1.200 francs. Il est vrai que le personnel de ces administrations a pour arriver à ce résultat, des arguments qui nous manquent, puisque la seule grève qui nous est permise est la grève de la faim.

Que demandons-nous? Peu de chose, de la logique. Car, si la somme de 3.800 francs est reconnue indispensable à un homme valide pour vivre, peut-on exiger que l'invalidé et la tierce personne qui lui donne les soins trouvent le moyen de se suffire avec 3.000 francs.

On nous objectera peut-être que la loi étant nouvelle, on ne peut sitôt la modifier, peut-être même que ce serait là une nouvelle charge pour la France. A ceci nous répondons, que lors même qu'il y aurait pour la France une charge nouvelle (si charge il y a), elle peut et doit y faire face.

Nous ne demandons pas la revision de la loi du 31 mars 1919, mais simplement qu'il soit accordé à tout mutilé de cent pour cent, une superpension lui permettant de vivre honorablement.

Donc, plus de discours panachés de belles paroles, plus de promesses, des actes. Car si les grands blessés sont de glorieux héros ayant donné sans compter une partie d'eux-mêmes, la France, qu'ils ont défendue contre l'ennemi, se doit de les défendre contre la misère.

E. DUPIN,

*Président de l'Union Fraternelle
Tonneinaise des Mutilés et
Président des Associations Lot-
et-Garonnaise des Mutilés.*

Le camarade Volo Léon nous écrit la lettre suivante :

Pourquoi un malheureux aveugle qui a une invalidité de 100 o/o pour cécité et quelquefois d'autres blessures augmentant son invalidité de 80 o/o ou moins, n'a-t-il pas le même titre de pension qu'un facteur ou un cheminot qui ont tous leurs organes en bon état et ne sont privés de rien dans la vie?

Par exemple, un amputé d'un bras qui a une retraite de 75 o/o et un emploi de facteur à un revenu de 8.600 francs, et un mutilé aveugle qui a 200 o/o d'invalidité perçoit 4.350 francs; à mon avis, c'est inadmissible.

Un second exemple : Pourquoi un mutilé célibataire, qui n'aura pas contracté mariage deux ans après la signature de la paix, n'a-t-il pas droit pour sa veuve à une pension, s'il se marie après plus de 2 ans. (Ne sommes-nous pas mutilés pour toute notre vie?)

LETTRE DE NOTRE CAMARADE LACOTAS

Les mutilés me paraissent empreints d'une inertie qui n'est pas de circonstance, ils protestent, gémissent, se plaignent et certains d'entre eux menacent même ou écrivent quelques articles sans effet dans des feuilles quelconques; mais il n'y a pas de coordination et

aucune pression énergique, basée sur le bon sens bien entendu, n'est faite contre nos candidats d'hier, alors tout feux tout flammes et prodigues de promesses, mais qui, aujourd'hui, nous laissent livrés à notre destin, ne se préoccupant plus si nos femmes, nos enfants et nous-mêmes pouvons, avec les quatre sous dont on daigne nous faire l'aumône, faire face aux difficultés de la vie actuelle qui sont matériellement impossibles à surmonter et devant lesquelles le peu de courage qui nous reste se brise. Cette torture morale ne peut durer, nous l'avons assez subie et nous voulons réagir et exiger la juste réparation qui nous est due. Nous ne demanderons pas que l'on nous rende nos yeux, la chose n'est pas possible. Nous ne demanderons pas qu'ils nous soient payés, car les yeux n'ont pas de prix, mais nous demanderons aux représentants de la France de ne pas nous faire regretter le geste qui nous en a causé la perte!

Nous sommes en France trois mille aveugles de guerre et tous pour la plupart de situation précaire, que nous devons nous efforcer d'améliorer avec l'aide raisonnable de l'État... Demandons tous la suppression des faveurs et que les premiers soins soient apportés aux plus malades; demandons à nos députés et autres dirigeants de nous accorder un petit débit de tabac à chacun dont le revenu grossira nos maigres pensions tout en augmentant par les charges de l'État.

Signé : A. LACOTAS.

SE MOQUE-T-ON DES MUTILES

Nous extrayons de *La Voix du Combattant*, la plainte suivante, du 22 février, de notre camarade le lieutenant Thébault, aveugle de guerre, habitant Janzé (Ille-et-Vilaine).

« Je suis réformé depuis 8 mois avec 100 o/o. Depuis 8 mois je n'ai pas touché un sou. Ma femme, institutrice, attend une place. Le bol d'air ne suffit pas. Que pense faire l'Association? »

N. D. L. R. — Nous croyons savoir que ce camarade a reçu un commencement de satisfaction; rappelons que l'Union avait fait au début de décembre des démarches pour la pension du lieutenant Thébault et avait reçu une réponse satisfaisante.

LETTRE DU CAMARADE MENGIN CHARLES

MESSIEURS,

Ayant à ma connaissance l'article publié sur votre dernier bulletin visant les agriculteurs et ce qu'ils peuvent faire malgré l'absence de leurs yeux, je viens soutenir la preuve des exploits de mes camarades qui font allusion à leur adresse; cette adresse vient naturellement à celui qui a été versé dans la culture.

Oui, tous ces travaux sont faisables et je les ai réalisés, et si vous voulez bien me croire, messieurs, j'ai fané, c'est-à-dire retourné le foin pour le faire sécher; je l'ai fauché, chose qui est faisable, mais en étant secondé; je l'ai chargé et déchargé de sur la voiture; quant aux soins des animaux, tout est faisable, mais en agissant avec grande précaution, quoique vos bêtes vous feront place avec docilité et vous connaîtront bientôt. Quand à la traite des vaches, on fait cela couramment et on peut très bien soigner le lait et l'exploiter comme un voyant, quoique cela demande une grande propreté dans les récipients où on le verse pour en tirer profit.

Passons à la moisson : j'ai lié les gerbes, chargé, déchargé pour les loger sur le grenier, et ensuite j'ai fait le battage de ces gerbes, mon ouvrage était d'engrainer, et après le battage, le triage, c'est tout ce qui est pratique; il nous reste une grande difficulté pour la semaille, c'est le chaulage ou le vitriolage; chose que certains d'entre nous ne croiront peut-être pas, mais qu'ils en soient convaincus, l'on peut aller à la charrue au moyen de la charrue fixe qui, par elle-même, agit presque seule par suite de son fixe que l'on règle à volonté; ce qui est le plus facile comme attelage, ce serait des bœufs qui marchent au pas d'aveugle; car ces bêtes marchent tout à la douce.

Pour la plantation des légumes, c'est très faisable, mais en faisant l'ensemencement à la rangée, et de là, on peut faire le bêchage que l'on fera entre les rangées des légumes et alors il ne restera plus qu'entre les plans, ouvrage qui sera fait par la personne qui vous seconde, et, avec cette manière de plantation, on contribue très bien à l'arrachage des légumes, puisque vous avez les rangées qui vous servent de guide.

Je crois très bien aux travaux des vignes et au taillage des arbres. L'on peut encore très bien faire l'arrachage des pierres qui, dans la campagne, est un travail essentiel pour rétablir les chemins défectueux; on peut aller à la forêt, scier le bois en stère et ébrancher les arbres que nos bûcherons jettent bas, et je vous en cause sagement, car j'ai encore fait ces travaux.

Excusez-moi, messieurs, si je vous retiens aussi longtemps mais je voulais vous donner des renseignements au sujet des travaux que l'aveugle peut faire dans l'agriculture et je vous ai fait une énumération de certains travaux et combien d'autres que je ne vous dis pas, on peut aussi faire l'achat des bêtes de son étable, soi-même, surtout un qui est de la campagne.

Ce que je déduis de tout cela, c'est que le gouvernement ne participe pas en notre faveur et pourquoi n'aurait-on pas les mêmes avantages que les habitants des pays envahis qui par la loi obtiennent des instruments agricoles?

J'admets que ce sont des gens sinistrés et à mon point de vue nous en sommes également et, en admettant que le Gouvernement nous donne une pension, puisque aux habitants des pays envahis on leur reconstruit leurs habitations, je ne vois pas pourquoi le Gouver-

nement ne nous aide pas pour reprendre notre ancien métier de culture qui, à cette heure, serait d'une grande utilité pour la prospérité du pays.

Je vous dirais, chers camarades, que nous, campagnards, nous ne pouvons rien compter tant que nos illusions ne seront pas réalisées et que l'on ne fera pas plus confiance à notre courage, beaucoup de gens craignent que nous ne soyons bons à rien parce que nous sommes privés de la vue.

Il serait à souhaiter que ma lettre soit lue ou puisse être lue par des personnes compétentes, ce qui les engagerait peut-être un peu à s'occuper de nous à ce sujet, et nous donnerait peut-être confiance dans notre savoir faire.

Veuillez agréer...

Signé : Charles MENGIN.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CAMARADE FRIMBAUD

Je pense que cette année sera mieux que l'année dernière, car j'ai assez à me plaindre de l'Union des Aveugles de Guerre, et beaucoup de mes camarades sont comme moi; l'Union était créée soi-disant pour nous fournir des matières premières à bon compte; au lieu de cela, c'est à l'Union que l'on paye le plus cher; il y a en ce moment une différence de 1 fr. 75 par kilo de chiendent; on paye à l'Association Valentin-Haüy, le chiendent de belle qualité à 10 francs, et à la rue du Temple 10 fr. 20 franco de port et d'emballage, alors qu'à l'Union on le paye 11 fr. 75 et qu'il faut payer le transport et l'emballage ainsi que les frais d'argent que l'on n'avait jamais payés du temps de M. Brioux; on a donc tout intérêt à ne pas continuer avec l'Union.

J'ai vu aussi, sur le journal qu'une lettre avait été écrite et que cette lettre n'étant pas signée n'a pas été publiée; cependant M. Brioux publiait les lettres anonymes; pourquoi l'Union ne le fait-elle pas, surtout s'il doit y avoir un intérêt pour les camarades?

J'ai pu me rendre compte, d'après les journaux, que, à l'Union, on s'occupe de tous les mutilés sauf des aveugles; alors, ce n'est pas la peine de l'avoir créée pour les aveugles.

Signé : A. FRIMBAUD.

LETTRE DU CAMARADE CALMÈS

Ayant épousé une veuve, mère de deux enfants, j'ai écrit au sous-intendant pour voir si je pouvais prétendre à percevoir les majorations pour les deux enfants dont je suis le tuteur légal. Comme vous le verrez dans sa réponse, le sous-intendant me dit que je n'y ai

aucun droit, en effet, la nouvelle loi des pensions a oublié ce cas qui pourtant est très intéressant, car malgré que ces enfants ne soient pas les miens, ils sont à ma charge, vivent de la pension que je perçois. Dans ce cas, je ne suis sûrement pas le seul, et avec votre bon vouloir, je vous serais très obligé d'exposer ce cas au ministre des Pensions ou autre personne du Parlement s'intéressant à la cause des mutilés et qui pourrait soulever cette question à la Chambre, voir de faire voter et ajouter cet article à la loi des pensions. Je suis toujours titulaire de mon titre de pension de 1.200 francs, plus 60 francs de cherté de vie par mois. Aussi voyez et comprenez qu'avec cela, la maison souffre avec le coût de la vie actuelle, et même lorsque je serai titulaire de mon nouveau titre de pension à 3.000 francs, la situation de vie ne sera guère changée et il serait très urgent que ce taux soit largement dépassé et attribué au 100 o/o. Comme tous mes camarades, j'ai été très heureux de voir que le Parlement avait voté pour tous les mutilés de 50 à 100 o/o le quart de place pour les voyages en chemins de fer sur tous les réseaux, cela est très bien et nous leur en sommes reconnaissants; mais nous sommes lésés car si nous voulons effectuer nos voyages, ce n'est pas quart de place que nous paierons, mais demi-place, un guide nous étant absolument nécessaire, cette personne devrait voyager gratuitement, comme cela le quart de place serait égal pour tous les mutilés; j'espère que cela s'appliquera.

J'espère, monsieur le secrétaire, que vous vous occuperez de mon cas au sujet de mes enfants et vous rendrez aussi beaucoup service à bien des camarades dans le même cas que moi, et avec mes meilleurs remerciements, je vous adresse mes plus sincères salutations.

Signé : CALMÈS.

RECTIFICATION

Le camarade Bocquet nous prie de faire savoir qu'il n'est pas seul l'auteur de l'article : « Quelques desiderata des Soldats aveugles » (bulletin de mars 1920, page 27), mais qu'il faisait partie du groupe l'ayant élaboré.

Liste des Matières premières et outillage

à l'Entrepôt des Matières premières

27, Boulevard Victor-Hugo, 27

Neuilly-sur-Seine (Seine)

AVEC PRIX EN VIGUEUR DU 1^{er} AU 30 AVRIL 1920

1^o Matières premières :

	le kilo.
Bassine faible coupée à 22 et 28 cm.....	4,75
Bassine forte coupée à 26 cm.....	5 »
Chiendent 1 ^{re} qualité.....	11,75
Coco.....	4,25
Piassava pour balais cantonniers.....	3,50
Tampico blanc peigné.....	5,50
Tampico noir peigné.....	5,75
Ficelle pour chiendent.....	13 »
Ficelle demi-fine.....	14,50
	le cent.
Blanchisseuses.....	13 »
Brescias 5/13 gougées long. 25 cm.....	50 »
Brescias 5/15 gougées long. 27 cm.....	55 »
Brosses à ongles plaquées 5 rangs.....	18 »
Brosses en S plaquées 21/5.....	32 »
Cantonniers de 36 cm.....	125 »
Côtes boulangères 10/4 rangs.....	64 »
Côtes boulangères 12/4 rangs.....	70 »
Côtes boulangères 14/4 rangs.....	76 »
Crinières plates 56 trous.....	25 »
Crinières plates gougées 70 trous.....	45 »
Cure-casseroles retournés.....	10 »
Cure-casseroles 3 pièces.....	65 »
Ecrevisses dites « épaulettes » 19 cm.....	28 »

Garde-robes retournés.....	12,50
Garde-robes 2 pièces.....	45 »
Lave-ponts N° 10.....	50 »
Lave-ponts N° 12.....	60 »
Lave-ponts N° 14.....	65 »
Lave-ponts N° 16.....	70 »
Morues.....	20 »
Navettes cintrées 17/5.....	16 »
Navettes cintrées 19/5.....	18 »
Navettes cintrées 19/6.....	20 »
Parisiennes.....	21 »
Pattes coco N° 18.....	65 »
Pattes coco N° 20.....	70 »
Pattes coco N° 22.....	75 »
Pattes coco N° 24.....	80 »
Tonneaux 17 cm.....	29 »
Tonneaux 19 cm.....	32 »
Tonneaux 21 cm.....	36 »
Tonneaux 21 cm. 2 cordons.....	40 »
Versés 32 trous.....	12 »
Versés 40 trous.....	15 »
Violons 17/5.....	17,50
Violons 19/5.....	19 »
Violons 21/5.....	22 »
Violons pointus.....	22 »
	le kilo.
Canne N° 2.....	35 »
Canne N° 4.....	32 »
Canne de recouvrement.....	26 »
Rotin lame.....	17 »

2^o

	la pièce.
Arrangeoirs.....	1,25
Boîtes à couper le chiendent.....	10,50
Boîtes à loquets en métal.....	7,50
Bourroirs.....	1,25
Ciseaux à main (grands).....	18 »
Ciseaux à main (petits).....	12 »
Couteaux pour fibres.....	150 »

Étaux en bois pour établis.....	15 »
Marteaux emmanchés.....	3,95
Peignes à mains.....	1,25
Peignes pour établis.....	14,50
Poinçons.....	1,25
Presses pour établis.....	8 »
Râpes à bois.....	5,25
Scies (petites).....	4,50
Tenailles.....	5,50
Tourniquets pour chaisiers.....	13,75
Tourillons avec écrous.....	3,25
Trétaux pour couteaux.....	18 »
Jeu de réglettes (série de 9 coupes).....	0,95



Le gérant : ARON.

Imp. DUBOIS et BAUER, 34, rue Laffitte, Paris.

LISTE DES DONATEURS

Mlle Guenot, Fontainebleau (S.-et-M.).....	200 »
M. Dumazeau, à Lyon-Vaise.....	500 »
Mlle Fontanel, à Decazeville (Aveyron).....	10 »
Mme Louise Pouilles, Pamiers.....	10 »
Mlle Baumann, Attaba (Alger).....	20 »
Mme Sens, à Marseille.....	50 »
Mme Fauconnier, à Paris.....	20 »
M. Malville, à Paris.....	20 »
M. J.-J. Mercier, à Sierre (Suisse).....	100 »
Anonyme M. P.....	250 »
Anonyme M. L.....	50 »
Mme C.-M. Barnet-Lyon, La Haye (Hollande) (transmis par <i>Les Annales</i>).....	100 »
M. A. Michel, à Paris.....	100 »
Anonyme.....	200 »
Anonyme (un pari gagné).....	100 »
Anonyme.....	20 »
M. Auguste Arnoux, Oran.....	100 »
Les Elèves de Flavacourt (Oise).....	5 »
R. Guerin, Neuilly-s-Seine.....	20 »
M. Rinet, Pontihars (Isère).....	20 »
Mutuelle de Secours contre les Bombardements.....	5.950 »
Mme Sachs, à Paris.....	100 »
M. Henri Chéron, Château-Thierry (Marne).....	100 »
M. Bigaignon, Paris.....	20 »
M. Brosse, Richebourg (S.-et-O.).....	10 »
M. Albert Weil, Paris.....	10 »
Mme A. Teilh, Loudun (Vienne).....	10 »
M. de Traversay, cotisation annuelle de ses filles.....	30 »
Mlle de Salemfels, Paris.....	20 »
Mlle Arbel, Neuilly-s-Seine.....	20 »
Les Institutrices de l'Ecole Maternelle, 9, rue Popincourt.	30 »
Anonyme.....	5 »
Anonyme.....	59,76
Anonyme.....	50 »
Mme Yvonne Jofre, Santiago (Chili).....	30 »
Le Cercle de Bentré, Cochinchine.....	500 »
Mme L. de St-Vis, L'Isle-Jourdain (Vienne).....	20 »

M. Chalons Alphonse	5 »
Mme Rodrigues, Paris.....	10 »
Anonyme, un reliquat (transmis par <i>Les Annales</i>).....	85 »
« Actions de grâce et prière » (Abel Laporte, instituteur, Libourne, transmis par <i>Les Annales</i>).....	20 »
Mlle Imbert, Paris.....	10 »
M. F. Besson, Licques (Pas-de-Calais).....	20 »
Ecole de Massage des soldats aveugles, Paris (liquidation de cette œuvre).....	17 784,50
Office National des Mutilés et Réformés (dons spéciaux).....	8.473,95
M. Trepjat, Sceaux (Seine).....	100 »
M. Verite Robert, à Tours.....	17 »
Imprimerie de Livre pour Aveugles, Lille.....	10 »
Municipalité de Valentigney (Doubs).....	200 »
M. Jean-Pierre Mercatbide, Barcus (Basses-Pyrénées).....	1.100 »
M. Touchard Henry, Bordeaux.....	50 »
MM. Edmond et Charles Biquard, Buenos-Aires.....	200 »
Mme Hugnet (don des Elèves de l'Ecole de Jeunes Filles, rue St-Benoît, Paris.....	20 »
M. J. Chamagne, 30 bis, av. des Ecoles, Villemomble (S.).....	20 »
Mme Rose Carrega, Rio Salado, Oran.....	100 »
M. Costedoat, Alger.....	20 »
Une mère de Neuilly.....	10 »
M. Henri Robillatd, Commercy (Meuse).....	20 »
M. Demellier, à Paris.....	20 »
Le général Maunoury.....	100 »
Mme Vve Commun, à Deuxville (Meurthe-et-Moselle).....	10 »
L'Ecole de Garçons de Penne (Lot-et-Garonne) (transmis par <i>Les Annales</i>).....	25 »



Le gerani : ARON.